

Arrondissement de la Rochelle

Commune de
ST SAUVEUR D'AUNIS
17540

**PANNEAU « STOP » A
L'INTERSECTION DES RUES FIEF DE
PORTE FACHE ET FIEF DE L'ETANG**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE**

Du 25 août 2021

**ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE INSTAURANT UN PANNEAU « STOP » A
L'INTERSECTION DES RUES FIEF DE PORTE FACHE ET FIEF DE L'ETANG**

Le Maire de Saint Sauveur d'Aunis,

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la route ;

Considérant le problème de vitesse excessive des véhicules des rues Fief de Porte Fache et Fief de l'Etang ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique pour circuler sur ces deux rues :

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1 : Il sera installé un «STOP» à l'intersection des rues Fief de Porte Fache et Fief de l'Etang. Les automobilistes circulant sur ces deux voies marqueront en conséquence le STOP.

Article 2 : Les services techniques de la ville sont chargés de la mise en place des panneaux de signalisation correspondants.

Article 3 : La gendarmerie et M le Maire de St Sauveur d'Aunis sont chargés chacun en ce qui les concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet.
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

Fait à St Sauveur d'Aunis, le 25 août 2021

Le Maire,
Alain Fontanaud